

Normes d'accessibilité intégrées

Politique sur l'accessibilité, Énoncé d'engagement et

Plan pluriannuel d'accessibilité

Entrée en vigueur : janvier 2014

Portée

Cette politique et les dispositions aux présentes s'appliquent à tous les employés de Xerox Canada Inc., de Xerox Canada Ltée et de Xerox Canada N.S. ULC (« Xerox Canada ») établis en Ontario.

Définitions

Les formats accessibles sont des formats qui constituent une solution de rechange à l'imprimé standard et qui sont accessibles aux personnes handicapées. Les formats accessibles peuvent comprendre les gros caractères, le braille, les formats audio et électroniques comme les DVD, les CD, les lecteurs d'écran, et ainsi de suite.

Les aides à la communication sont les aides dont les personnes handicapées peuvent avoir besoin pour accéder à l'information. Certains exemples comprennent le langage clair, le langage gestuel, la lecture d'information à haute voix à une personne souffrant d'une perte de vision, l'ajout de sous-titrage aux vidéos ou l'utilisation de notes écrites pour communiquer avec une personne malentendante.

Énoncé d'engagement

Xerox Canada s'engage à répondre aux divers besoins des personnes handicapées conformément aux principes d'indépendance, de dignité et d'égalité des chances et, pour ce faire, éliminera les obstacles à l'accessibilité dans toute la mesure du possible.

Plan pluriannuel d'accessibilité

Xerox Canada examinera et mettra à jour son Plan d'accessibilité au moins une fois tous les 5 ans. Le Plan d'accessibilité est disponible en format de substitution, sur demande.

Voici un résumé des exigences en matière d'accessibilité et des échéances connexes pour les respecter. Le résumé n'est qu'un guide visant à informer Xerox Canada et à l'aider dans le cadre de ses initiatives de conformité aux normes d'accessibilité.

1. *Normes d'accessibilité pour les Services à la clientèle*

Xerox Canada continuera de fournir des produits et services d'une façon qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.

2. *Exigences générales*

(i) **Politiques**

Conformité : 1^{er} janvier 2014

Xerox Canada intégrera l'accessibilité dans ses politiques existantes et, au besoin, pourrait appliquer de nouvelles politiques pour refléter ces normes à mesure qu'elles sont mises en œuvre. Xerox Canada examinera et mettra à jour les politiques régulièrement pour garantir qu'elles illustrent fidèlement notre culture et nos pratiques commerciales.

Normes d'accessibilité intégrées

Politique sur l'accessibilité, Énoncé d'engagement et

Plan pluriannuel d'accessibilité

(ii) Formation

Conformité : 1^{er} janvier 2015

Les employés de Xerox Canada recevront une formation concernant les lois de l'Ontario sur l'accessibilité et la Loi sur les droits de la personne en ce qui a trait aux personnes handicapées. La formation sera fournie d'une façon qui convient aux tâches des employés. Xerox Canada conservera un dossier de la formation qu'elle fournit aux employés.

3. Norme visant l'information et les communications

(i) Rétroaction

Conformité : 1^{er} janvier 2015

Dans tous les cas où Xerox Canada dispose de processus pour recevoir de la rétroaction et y répondre, elle fournira des formats accessibles et des aides à la communication sur demande ou prendra des mesures à cette fin afin de s'assurer que tous ces processus sont accessibles aux personnes handicapées.

(ii) Formats accessibles et aides à la communication

Conformité : 1^{er} janvier 2016

Sur demande, Xerox Canada prendra toutes les mesures raisonnables nécessaires pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication ou en assurer la fourniture dans les délais prévus afin que les personnes handicapées puissent consulter l'information accessible au public.

Xerox Canada tiendra compte des besoins en matière de d'accessibilité de la personne handicapée qui présente une demande et la consultera pour déterminer si un format accessible ou une aide à la communication est approprié.

Les formats accessibles et les aides à la communication seront fournis sans frais supplémentaires à la personne handicapée qui présente la demande.

Xerox Canada informera le public de la disponibilité des formats accessibles et des aides à la communication.

(iii) Procédures d'urgence accessibles

Conformité : 1^{er} janvier 2012

Dans tous les cas où Xerox Canada présente les procédures et plan d'urgence disponibles ou l'information sur la sécurité publique et qu'elle rend cette information accessible au public, elle fournira l'information en format accessible, dans les plus brefs délais possibles, sur demande.

Dans tous les cas où Xerox Canada se rend compte du besoin de fournir de l'information personnalisée sur l'intervention d'urgence en raison du handicap d'un employé, elle accommode l'employé en préparant de l'information personnalisée sur l'intervention d'urgence et en lui fournissant ces renseignements d'une façon appropriée dans les circonstances.

Si l'employé handicapé qui reçoit l'information personnalisée sur l'intervention d'urgence en milieu de travail a besoin d'assistance et consent à en recevoir, Xerox Canada fournira l'information personnalisée sur l'intervention d'urgence en milieu de travail à la personne désignée pour aider l'employé en cas d'urgence.

Normes d'accessibilité intégrées

Politique sur l'accessibilité, Énoncé d'engagement et

Plan pluriannuel d'accessibilité

(iv) Site Web et contenu Web accessibles

Conformité : 1^{er} janvier 2014

Xerox Canada s'assurera que les nouveaux sites Internet publics et le contenu Web publié après le 1^{er} janvier 2012 respectent les exigences de niveau A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0.

Conformité : 1^{er} janvier 2021

Xerox Canada s'assurera que l'ensemble des sites Web publics et tout le contenu Web publié sur ces sites après le 1^{er} janvier 2012 respecteront les exigences WCAG 2.0 de niveau AA, en plus de fournir des sous-titres dans les vidéos ou des descriptions audio pour les vidéos préenregistrées.

4. Norme d'emploi

Conformité : 1^{er} janvier 2016

Xerox Canada continuera d'établir et de mettre en œuvre des pratiques d'emploi pour encourager les personnes handicapées à participer pleinement à tous les aspects de l'entreprise.

(i) Recrutement

Xerox Canada informera le public et ses employés que, sur demande, des accommodements seront accordés aux postulants handicapés qui prennent part à ses processus de recrutement.

Au cours d'un processus de recrutement, Xerox Canada avisera les candidats, lorsqu'ils sont sélectionnés individuellement pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection, que des accommodements sont disponibles, le cas échéant.

Dans le cadre de ses offres d'emploi, Xerox Canada informera les candidats retenus de ses politiques pour accommoder les employés handicapés.

(ii) Information fournie aux employés sur les aides liées aux handicaps

Xerox Canada informera ses employés des politiques existantes concernant les personnes handicapées, y compris des politiques sur l'adaptation du lieu de travail qui tiennent compte des besoins d'un employé en matière d'accessibilité en raison de son handicap.

Les nouveaux employés seront informés dans les plus brefs délais possibles après leur entrée en service des politiques de Xerox Canada concernant les employés handicapés et l'adaptation du lieu de travail en raison de besoins liés à un handicap.

Sur demande, Xerox Canada discutera avec un employé handicapé afin de prévoir la fourniture de formats accessibles et d'aides à la communication à cet employé pour toute: (i) l'information dont l'employé a besoin pour accomplir son travail; et (ii) l'information généralement accessible aux employés en milieu de travail.

Xerox Canada discutera également avec l'employé qui demande des formats accessibles ou des aides à la communication pour déterminer si un format accessible ou une aide à la communication est approprié.

Normes d'accessibilité intégrées

Politique sur l'accessibilité, Énoncé d'engagement et

Plan pluriannuel d'accessibilité

(iii) Plans d'accommodements individuels

Xerox Canada établira et mettra en œuvre un processus écrit pour établir des plans d'accommodements individuels à l'intention des employés handicapés dont la situation a été portée à l'attention de Xerox Canada.

(iv) Processus de retour au travail

Xerox Canada établira un processus de retour au travail détaillé pour les employés qui se sont absentés du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin d'accommodements liés à leur handicap pour retourner au travail.

(v) Gestion du rendement, perfectionnement et avancement professionnels et réaffectation

Lors de la gestion du rendement ou de la réaffectation de ses employés ou lorsque qu'elle leur fournit du perfectionnement ou de l'avancement professionnels, Xerox Canada tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés et de leurs plans d'accommodement individuels.

5. Stratégie de conformité

Xerox Canada estime que ses employés et clients sont ses meilleures ressources pour l'aider à repérer, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité et ainsi s'assurer de répondre aux besoins variés des employés handicapés.

Pour diverses raisons, les obstacles à l'accessibilité sont souvent difficiles à déceler. Nos employés et clients, y compris, plus particulièrement les personnes handicapées, sont souvent les mieux placés pour reconnaître l'existence d'obstacles à l'accessibilité et leur incidence sur les personnes handicapées, et signaler à Xerox Canada qu'elle peut prendre des mesures appropriées pour prévenir ou éliminer ces obstacles dans toute la mesure du possible.

Par conséquent, Xerox Canada prendra les mesures suivantes pour faciliter le repérage, la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans la mesure du possible :

- Xerox Canada rendra cette politique accessible à l'ensemble des employés et encouragera ces derniers à consulter la politique et à adresser toute question qu'ils pourraient avoir sur cette politique à notre Service des ressources humaines;
- Xerox Canada accueillera avec plaisir les commentaires des employés et clients concernant les obstacles à l'accessibilité;
- Xerox Canada adoptera dans la mesure du possible une approche proactive à l'égard de l'accessibilité pour tenir compte des besoins liés aux handicaps et des questions d'accessibilité en général, dans tous les aspects de ses activités commerciales et de sa prise de décisions; et
- Xerox Canada discutera avec toute personne handicapée qui porte à son attention une question ou une préoccupation concernant l'accessibilité, et prendra toutes les mesures raisonnables dans les circonstances pour répondre aux besoins de la personne en ce qui a trait à son handicap.